

<p>SEPTEMBRE 2020</p> <p>Auteur : MB</p>	 <p>Retrouvez toutes nos circulaires sur www.fnfc.org</p>	<p>17 /20</p>	<p>Divers N°6</p>
<p>DISPOSITIFS D'EDUCATION A L'IMAGE : MESURES SANITAIRES POUR L'ACCUEIL DES SEANCES SCOLAIRES</p>			

Plusieurs exploitants nous ont sollicités pour nous faire part de leurs inquiétudes et difficultés dans la mise en œuvre des dispositifs d'éducation à l'image au regard des contraintes sanitaires actuelles.

Après avoir pris connaissance du Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires publié par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, **la Fédération a souhaité synthétiser les règles sanitaires qui s'appliquent tant à l'Education nationale qu'aux salles de cinéma** accueillant les dispositifs d'éducation à l'image.

Vous trouverez la **synthèse des règles applicables dans les tableaux annexés à la présente circulaire**, conformément au Protocole national publié par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et au Guide sanitaire de l'exploitation cinématographique.

Sur la base de ce document, vous pouvez vous rapprocher de vos interlocuteurs locaux, notamment de l'Education nationale, afin de leur garantir que les mesures sanitaires appliquées dans les salles de cinéma respectent les préconisations sanitaires recommandées par l'Education nationale.

(Dernière mise à jour : 1^{er} décembre 2020)

Liens vers les protocoles de référence :

- [Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires publié par le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports \(MENJS\) ;](#)
- [Guide sanitaire de l'Exploitation cinématographique \(FNCF\).](#)

Préconisations à destination des salles de cinéma pour l'accueil des élèves dans le cadre des séances scolaires

**Protocoles de référence : MENJS : Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports - FNCF : Fédération Nationale des Cinémas Français*

Règles applicables	Lieux	Dispositifs d'éducation à l'image concernés		Protocoles de référence*
		Ecole et cinéma	Collège au cinéma / Lycéens et apprentis au cinéma	
Port du masque	Dans les transports	Non	Oui	MENJS
	Dans les lieux de circulation (hall, couloirs, toilettes...)	Non	Oui	MENJS + FNCF
	Dans la salle de cinéma (durant toute la séance)	Non	Oui	FNCF
Lavage des mains	A l'entrée du cinéma (gel disponible à l'entrée du cinéma)	Oui	Oui	MENJS + FNCF
Distanciation physique entre individus et brassage des groupes	Dans les transports	Distanciation physique : Non obligatoire si matériellement impossible Brassage des groupes : A limiter dans la mesure du possible		MENJS
	Dans les lieux de circulation (hall, couloirs, toilettes...)	Organiser les arrivées de classes en limitant les regroupements		MENJS + FNCF
	Dans la salle de cinéma (durant toute la séance)	Distanciation physique obligatoire entre 2 groupes Groupes de 6 maximum (élèves et accompagnants) séparés d'un fauteuil libre entre chaque groupe		MENJS + FNCF

Remarques complémentaires :

- **Accueil de plusieurs classes ou établissements scolaire :**

Plusieurs classes ou établissements scolaires peuvent être accueillis simultanément sous réserve de respecter la distanciation physique et d'éviter les brassages entre les différents groupes scolaires dans les lieux de circulation et dans la salle de cinéma.

- **Port du masque pour les enfants de 6 à 11 ans :**

Le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 (article 32) prévoit le port du masque obligatoire pour les enfants entre 6 et 11 ans exclusivement dans les établissements scolaires et les centres aérés. Le port du masque n'est donc pas obligatoire pour cette tranche d'âge dans les autres espaces publics, comme par exemple les cinémas. Toutefois si un établissement scolaire souhaite que ses élèves portent un masque pour les séances scolaires, il est possible de l'accepter, cela ne constituant pas une contrainte particulière pour les cinémas.